

N° 177

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 1966

Onze heures du matin

PRIÈRE

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Matte, il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre s'unit à eux pour former le comité spécial mixte chargé d'enquêter et faire rapport sur l'opportunité de présenter une adresse à Son Excellence la priante de démettre le juge Léo Landreville de sa charge à la Cour suprême d'Ontario et qu'elle a chargé les députés dont les noms suivent de la représenter au sein de ce comité: MM. Bell (Carleton), Brewin, Cashin, Choquette, Coates, Fulton, Laflamme, Patterson, Richard, Stafford, Tolmie et Woolliams.

M. McIlraith, appuyé par M. Winters, propose,—Que nonobstant les dispositions contraires de tout article du Règlement, le vendredi 16 décembre 1966, les heures de séance soient de 11 heures du matin à 6 heures du soir et de sept heures à 10 heures du soir, que l'heure prévue pour l'examen des affaires inscrites au nom des députés au cours de ladite séance soit suspendue et que, le samedi 17 décembre 1966, la Chambre se réunisse à 11 heures du matin et siège sans interruption jusqu'à 6 heures du soir et que l'ordre des travaux et la procédure pour cette séance soient les mêmes que pour un vendredi, sauf qu'il ne doit pas être prévu d'heure consacrée aux affaires inscrites au nom des députés.

Il s'élève un débat;

M. Churchill, appuyé par M. Starr, propose l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée par l'adjonction des mots suivants: «et que la seule question à considérer pendant les heures prolongées de séance soit la mesure relative à la continuation du fonctionnement des services de contrôle de la circulation aérienne».